

## DECISION n° 2024-120DC.

Objet: Attribution d'une subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre du plan opérationnel pour le solaire photovoltaïque

Le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 portant délégation d'attributions dudit conseil au Président ;

Vu l'arrêté 2020-07A en date du 16 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Virginie Guichard, 3ème Vice-Président;

Vu l'objectif du plan climat air énergies territoires « Développer le photovoltaïque sur les toitures »;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2024-02-29-16 en date du 29 février 2024 instituant le règlement et le formulaire d'aide financière à l'installation de panneaux photovoltaïques pour les particuliers dans le cadre du plan opérationnel pour le solaire photovoltaïque:

Vu l'objectif du projet de territoire « Soutenir le développement de l'énergie solaire » ;

CONSIDERANT la demande d'aide financière de 390 €, de la part de M. ALLARD Antoine, 7 rue Madame de Sévigné, Vern d'Anjou 49220, Erdre-en-Anjou pour une installation solaire photovoltaïque de 30 m², de puissance 6 kWc en autoconsommation.

CONSIDERANT que toutes les pièces attendues (formulaire, facture, justificatif de domicile et RIB) ont été transmises;

## **DECIDE**

Article 1er: approuve le versement d'une subvention de 390 € pour l'installation de panneaux photovoltaïques à M. ALLARD Antoine, 7 rue Madame de Sévigné, Vern d'Anjou 49220, Erdre-en-Anjou pour une installation solaire photovoltaïque de 30 m², de puissance 6 kWc en autoconsommation.

Article 2: Autorise le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente décision.

Article 3 : Certifier le caractère exécutoire de la présente décision qui sera : COMMUNAUTÉ PRATISMINS EN LA Sous-Préfète de Segré;

DES VALLÉES DIPUNITÉEN SUIT le site internet de la collectivité ;

Place Charles de Gaule 1 49220 LE LION D'ANGERS
Lét. 02 41 95 31 74 [1] [974] 15 1945 e la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir

contact@valleesddevantile tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site télérecours citoyens www.vaileesduhautanjou.fr

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à l'attention de Monsieur le Président de la Compunaute de communés des Vallees du Haut-Anjou.

(<u>www.telerecours.fr</u>), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Le Lion-d'Angers, le 11/07/2024

La Vice-Présidente en charge de la transition énergétique

Virginie GUICHARD

Publié sur le site internet de la collectivité, le 29 juillet 2024